

Nombre de Membres en exercice : 15
Nombre de Membres présents : 09
Nombre de Membres votants : 12

Date de la convocation : 30 mars 2023
Convocation affichée le : 30 mars 2023
Procès-verbal affiché le :

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-THUAL s'est réuni dans la salle des associations sous la Présidence de Loïc COMMEUREUC, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Loïc COMMEUREUC — Nadine CORBEL — Claude PAPADOPOULOS — Dominique ABALAIN — Frédéric CHEVILLON — Jean-Pierre BATAIS — Céline ROUVRAIS — Marie-Hélène BRANDILLY — Véronique PICHÉRI

Absents excusés : Franck SAMSON — Christian DARTOIS donne pouvoir à Frédéric CHEVILLON — Bruno DE VILLELE donne pouvoir à Claude PAPADOPOULOS — Virginie ROBIOU donne pouvoir à Céline ROUVRAIS — Séverine LEBRUN — Marie-Christine NOSLAND

Marie-Hélène BRANDILLY a été désigné secrétaire de séance.

Délibération 2023/21	Participation du budget assainissement Pour mise à disposition du personnel à l'entretien de la station
---------------------------------	--

La commune de Saint-Thual met toujours à disposition du personnel communal pour l'entretien des abords de la station de traitement des eaux usées, et le suivi des eaux à traiter très régulièrement pour le bon fonctionnement du service. Il est proposé de passer la contribution du budget annexe assainissement à 13 800€.

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Par 12 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- Accepte à l'unanimité d'augmenter la contribution financière du budget assainissement au profit du budget communal à 13 800€ / an.
- Charge Le Maire des écritures comptables se rapportant à cette décision, dans le budget primitif 2023.

SIGNATURES

Le Maire,

Loïc COMMEUREUC



Secrétaire de séance,

Mme Brandilly

Marie-Hélène BRANDILLY